



2^{ème} série de réunions publiques relative à la révision du PLU 3.1

Compte rendu de la réunion publique
du **13 février 2013**
à Artigues

Sommaire

1.	Introduction.....	3
1.1.	Contexte de la réunion publique	3
1.2.	Introduction de Monsieur le Maire.....	4
1.3.	Présentation de l'avancement du projet de PLU 3.1 et du projet communal.....	4
1.4.	Présentation de la carte « ville en projet ».....	4
2.	Contributions des participants.....	6
2.1.	Les éléments du projet qui conviennent.....	6
2.2.	Les éléments du projet qui ne conviennent pas.....	7
2.3.	Les éléments complémentaires à prendre en compte	7
2.4.	Les questionnements posés par les participants	8
3.	Conclusion de Monsieur le Maire.....	9

1. Introduction

1.1. Contexte de la réunion publique

Une quarantaine de personnes se sont réunies à Artigues le 12 février 2013, pour prendre connaissance de l'avancement de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme 3.1 et discuter du projet décliné au niveau communal.

Après un discours introductif de monsieur le Maire, Françoise Le Guern, de la direction de l'urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) a présenté l'état d'avancement du projet de PLU 3.1 ainsi que sa déclinaison locale en s'appuyant sur un document de travail, la carte « ville en projet » d'Artigues.

Marie Chojnicki de Res publica animait les débats.

Quel est l'objectif de cette deuxième réunion publique ?

Les 27 réunions publiques communales ont pour objectif de présenter l'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme 3.1 depuis la première série de réunions publiques communales qui avait eu lieu de décembre 2011 à janvier 2012. Avec un temps de travail par table, il s'agit avant tout de permettre aux participants de donner leurs avis sur le projet de PLU 3.1 décliné au niveau communal.

Comment débat-on ?

Le débat s'instaure par le biais de tables rondes, autour desquelles 8 à 10 participants s'installent et répondent collectivement aux questions. Les élus sont invités à participer mais se regroupent à une même table. Après ce travail, les tables restituent en plénière à toutes les autres le fruit de leur réflexion. C'est l'objet de ce compte-rendu.

Quelles sont les suites ?

Après cette deuxième session de réunions dans les communes, qui ont pour but de discuter localement des enjeux et des projets de chaque territoire, les contributions des résidents et des acteurs des communes viendront nourrir la réflexion en cours avec les partenaires et institutionnels. La CUB, in fine, tient la plume du document de PLU 3.1, mais elle le fait avec le concours des communes, des acteurs, de la société civile et des habitants.

1.2. Introduction de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire accueille les participants en les remerciant de leur présence et de leur souhait de venir partager sur l'avancement du PLU 3.1. Il rappelle que c'est une deuxième série de réunions publiques concernant la révision du PLU 3.1 et que cette révision concerne le PLU qui a été approuvé en 2006. Depuis 2006, La Cub a déjà procédé à différentes révisions simplifiées. La révision générale du PLU a été décidée, avant tout, pour prendre en compte l'urgence environnementale et les évolutions législatives des lois dites Grenelles (intégration dans le plan local d'urbanisme du plan de déplacement urbain et du programme local de l'habitat) ainsi que les différentes réflexions au sein de La Cub (Bordeaux métropole, appel à projet pour les 50 000 logements le long des Transports en commun en sites propres...)

Notre réflexion doit être bâtie sur trois principes simples :

- un projet communautaire, à l'échelle de La Cub,
- un projet décliné à l'échelle communale, pour prendre en compte la diversité du territoire communautaire,
- un projet qui doit faire appel à l'innovation et à la négociation. Un projet souple afin de l'adapter au regard des évolutions des projets.

Les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme du PLU 3.1 sont l'expression d'un projet communautaire, qui trouvera une déclinaison locale pour prendre en compte les diversités territoriales.

1.3. Présentation de l'avancement du projet de PLU 3.1 et du projet communal

La présentation de la CUB accompagne le compte-rendu sous format PowerPoint. Les documents sont également disponibles sur la page du site www.participation.lacub.fr dédiée aux comptes rendus des réunions publiques des 27 communes. Ces comptes rendus sont rédigés à partir des contributions collectives et individuelles des participants mais également, ils s'appuient sur les enregistrements des débats.

1.4. Présentation de la carte « ville en projet »

Monsieur le Maire présente le projet décliné à l'échelle du territoire.

Monsieur le Maire rappelle qu'Artigues a une superficie de 736 hectares, par comparaison c'est plus que la commune de Cenon et identique à la commune de Lormont. La moyenne pour la commune est de 9,51 habitants/hectares alors que la moyenne communautaire est d'environ de 23,35 habitants/hectares.

La carte montre bien une importante superficie d'espaces naturels représentés en vert (vert foncé : espaces verts, vert clair : espaces agricoles). Ces espaces naturels couvrent environ un quart du territoire.

Ensuite, représenté sur la carte en mauve, ce sont les espaces où rassemblent les activités économiques, qui couvrent entre 18 et 20% de la superficie de la commune.

Le reste du territoire, sont des secteurs réservés pour les zones d'habitation. Par ailleurs, une particularité est la trame bleue de la commune, qui correspond aux ruisseaux de la commune. Le projet

de territoire se compose également d'une trame verte, qui correspond aux cheminements doux. Un chemin pédestre doit être mis en service et qui entourera la commune d'Artigues.

A noter que la commune est bordée par la rocade à l'est mais également coupé en deux par la Route nationale n°89.

Le secteur du centre ville (secteur du Courrège et du Pinsan) est à étudier d'un peu plus près, pour savoir de quelle manière nous pouvons le développer. Cela ne signifie pas de mettre de nouvelles constructions sur cette zone mais de lui permettre d'être irriguée par les transports en commun.

Les zones hachurées sont des zones économiques où il y a des projets en cours ou à venir.

Le secteur en jaune sur la carte, est le secteur dit de la Blancherie, ce secteur d'Artigues est une propriété de la ville de Cenon.

2. Contributions des participants

Après avoir répondu individuellement à des questions, et en avoir débattu entre eux, les participants réunis par table de 8 à 10 personnes ont restitué à l'assemblée le fruit de leurs échanges. La restitution et la lecture des fiches de contribution remises à la fin de la réunion font ressortir les avis des participants sur le projet présenté ainsi que les éléments complémentaires à prendre en compte. Les termes employés sont des « verbatim » extraits des restitutions ou le plus proche possible des expressions utilisées par les participants.

Les questions posées aux participants étaient les suivantes :

- Suite à la déclinaison du projet à l'échelle communale, qui vient de vous être présentée, quels éléments du projet vous conviennent ? Pourquoi ?
- Quels éléments ne vous conviennent pas ? Pourquoi ?
- Compte tenu de la singularité du territoire, quels sont les éléments complémentaires qui vous paraissent importants à prendre en compte ? (en termes d'habitat, de déplacement, de cadre de vie, de développement économique...)

2.1. Les éléments du projet qui conviennent

Les participants ont adhéré :

- **L'habitat et l'urbanisme**
 - o A la volonté d'un équilibre entre espaces verts, espaces habités et secteurs de développement économique, (Ce découpage équilibré doit le rester pour ne pas changer la physionomie de la ville),
 - o à la dynamisation du centre ville notamment par l'intensification urbaine,
- **Les déplacements**
 - o Aux projets de renforcement du réseau des pistes cyclables,
- **Le développement économique et l'emploi**
 - o au renforcement des zones d'activités et de développement économique,
- **La nature et le cadre de vie**
 - o Au maintien des espaces verts et de l'idée du 50 /50 entre espaces boisés et construits,
 - o Au projet de la boucle verte, qui est considéré comme très intéressant,

2.2. Les éléments du projet qui ne conviennent pas

Les participants n'adhèrent pas à/au :

- **L'habitat et l'urbanisme**
 - o La non présentation d'un réel projet pour le centre ville : le centre ville manque indéniablement de dynamisme économique, et de lieux de convivialité : il manque une offre plus importante de services urbains sur la commune. "Il faudrait le rendre plus vivant". Notamment, un manque important d'activités et d'équipements pour les personnes âgées,
 - o Manque de lisibilité du projet de la ville. Il y a un flou sur le devenir de la commune dans le cadre de la politique volontariste d'accueil démographique. « Il ne faudrait pas remettre en cause "la tranquillité" caractéristique de la commune »,
- **Les déplacements**
 - o Au réseau de transports en commun sur la commune (fort déficit) et au fait que le sujet du tramway n'ait pas été abordé lors de la présentation,
 - o Aux flux de circulation actuels : une saturation des principaux axes de circulation aux heures de pointes,
 - o La gestion du stationnement,
- **La nature et le cadre de vie**
 - o A l'avenir des espaces verts des lotissements : il y a un non dit sur certains de ces espaces et sur leur statut futur.

2.3. Les éléments complémentaires à prendre en compte

Les participants souhaitent :

- **L'habitat et l'urbanisme**
 - o Que soit prise en compte la singularité du territoire,
 - o Que soit fixé un seuil de densité urbaine maximum qui cadrerait l'urbanisation future, pour qu'elle corresponde à l'identité de la ville et que celle-ci puisse continuer à se distinguer de Cenon par exemple,
 - o Dans le centre ville, le maintient des règles de hauteur actuelles : renforcement de l'identité du quartier,
 - o Donner plus de cohérence urbaine au centre ville qui est marqué historiquement par deux principales polarités,
 - o Décloisonner les lotissements aujourd'hui juxtaposés.

- **Les déplacements**
 - o La répartition des lignes de transports en commun sur la commune : Le vieillissement de la population engendre des difficultés de déplacements, les participants proposent de créer des itinéraires de bus au sein des lotissements,
 - o Le raccordement de l'A89 à la rocade pour améliorer la fluidité des échanges, (x2)
 - o Une meilleure régulation de la circulation aux heures de pointes sur le territoire communal.
 - o Le souhait de la population de développer les pistes cyclables sur la commune.
- **Le développement économique et l'emploi**
 - o Redynamiser l'activité des commerces de proximité en concurrence avec les grandes surfaces commerciales.
- **Autres sujets évoqués**
 - o Réflexion sur l'installation d'un mur antibruit sur l'A89, (x2)
 - o Que le risque inondation qui n'a pas été évoqué soit pris en compte dans le projet.

2.4. **Les questionnements posés par les participants**

- Quelles conséquences de cette densification démographique sur le quotidien des habitants d'Artigues?
- Comment va être régulée la circulation qui est déjà très dense l'après-midi et en soirée ?
- La commune envisage t –elle de remplacer les arbres « malades » ?

3. Conclusion de Monsieur le Maire

Pour conclure, Monsieur le Maire, remercie, dans un premier temps, la participation des habitants.

Ensuite, il précise que l'équilibre entre espaces naturels, habités et économiques est un axe de projet fort.

Il donne des précisions sur le secteur du centre ville, où se trouvent des parcelles de tailles importantes et donc une propension à de fortes divisions parcellaires à l'avenir. Selon lui, il s'agit de bien étudier ce secteur pour anticiper et mieux maîtriser l'urbanisation, pour qu'elle ne soit pas en disharmonie avec les tissus existants. Les travaux sont lancés pour donner une cohérence et une lisibilité au centre ville. La densification urbaine sera très ponctuelle, et de manière générale les règles de hauteurs resteront inchangées (R+2 en Centre -Ville et R+1 sur le reste).

Il évoque, également, la difficulté pour les commerces de proximité du centre ville de se maintenir, car ils ne sont pas sur un axe avec un flux de voitures suffisant. Les commerces se développent plutôt au Poteau et près de l'Intermarché, avenue de l'île de France.

De manière générale, il y a peu de disponibilités foncières sur la commune. Il y aura une réflexion sur ce que l'on développe sur les quelques opportunités.

Monsieur le Maire rappelle qu'un travail est en cours sur le schéma des déplacements des poids lourds afin d'interdire la circulation des 3,5 tonnes.

Enfin, il annonce l'aménagement d'un mur antibruit financé par la DREAL le long de l'A 89 sur certaines séquences.